

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2013034

Signataire : MPB

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Contrat de mandat public pour la réalisation d'un réseau de chaleur interne à la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers entre la ville d'Aubervilliers et la SPL Plaine Commune Développement.

EXPOSE :

En 2012, la ville d'Aubervilliers a engagé une réflexion sur la création d'un réseau de chaleur (distribution de chaud et de froid) permettant la desserte en chauffage urbain de son territoire. (analyse des besoins, de l'offre énergétique du territoire, des solutions en terme de mix énergétiques et du mode de gestion le plus adapté).

La ville d'Aubervilliers a souhaité que les nouveaux programmes de la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers puissent bénéficier de ce futur réseau. En particulier, un ensemble de 168 logements seront livrés au sein de la ZAC au quatrième trimestre 2014, et un autre ensemble de 85 logements vers la fin de l'année 2015.

La ville a donc prévu de mettre en place des infrastructures au sein de la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers pour permettre l'alimentation de ces bâtiments en chaleur dès leur livraison. Un dispositif transitoire de chauffage devra être mis en place dans l'attente de la définition du moyen de production de chaleur.

L'étude de faisabilité et un avant projet réalisés par le BET IOTHERM au premier semestre 2013 ont permis d'arrêter, à la somme de 419.000€ HT, valeur 2013, l'enveloppe financière pour la mise en place du réseau de chaleur nécessaire au raccordement des bâtiments de logements de la ZAC, hors rémunération du mandataire. Cette dernière s'élève à 20 950 € HT, soit 5 % du montant des travaux.

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), la ville d'Aubervilliers demande au mandataire, la SPL Plaine Commune, de faire réaliser, au nom et pour le compte de la Collectivité et sous son contrôle, les travaux et prestations nécessaires à la mise en place du réseau de chaleur en vue du raccordement des bâtiments de logements (îlots A21 et A22) de la Zac Canal Porte d'Aubervilliers.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le contrat de mandat public à intervenir avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'un réseau de chaleur interne à la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Direction Générale Développement / Direction du Développement urbain

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2013034

Signataire : MPB

OBJET : Contrat de mandat public pour la réalisation d'un réseau de chaleur interne à la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers entre la ville d'Aubervilliers et la SPL Plaine Commune Développement.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 31/01/2013 approuvant la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune d'Aubervilliers et la demande de subventions auprès de l'ADEME et de la région Ile de France,

Vu la délibération du 27/06/2013 approuvant l'avenant n°1 au marché d'étude portant sur la faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune d'Aubervilliers

Vu le budget communal

Considérant le souhait de la ville d'Aubervilliers de faire bénéficier du futur réseau de chaleur les nouveaux programmes de la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers,

Considérant les conclusions de l'étude de faisabilité et d'avant projet réalisés par le BET I THERM sur la mise en place du réseau de chaleur nécessaire au raccordement des bâtiments de logements de la Zac Canal Porte d'Aubervilliers,

Considérant l'enveloppe financière prévisionnelle du contrat de mandat d'un montant 419 000€ HT valeur juillet 2013, auquel s'ajoute la rémunération de la SPL à hauteur de 5%, soit 20 950 € HT,

Considérant le contrat de mandat public à intervenir entre la ville d'Aubervilliers et la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation des travaux et prestations nécessaires à la mise en place du réseau de chaleur interne à la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le contrat de mandat public relatif à la réalisation d'un réseau de chaleur interne à la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers à intervenir entre la ville d'Aubervilliers et la SPL Plaine Commune Développement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mandat public et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire
Jacques SALVATOR